

St Vital

RI SOUES MAJ EURS

risques naturels et risques technologiques

c h k r e m w

Les bons réflexes

Directeur de publication : Gérard BLANCO
Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN
Crédits photographiques : Commune de Saint Vital, Arlysère, Cypres, TotalGaz

St Vital et les risques majeurs

St Vital participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, les services municipaux travaillent à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



$$\text{ALEA} \quad \times \quad \text{ENJEUX} \quad = \quad \text{RISQUE MAJEUR}$$

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RI SQUES MAJ EURS

St Vital

Les risques naturels

C

Crues torrentielles et inondations

K

Séismes

r

Evènements météorologiques

Les risques technologiques

n

Accident industriel

m

Accident nucléaire

W

Transport de Matières Dangereuses (TMD)

p
e

Rupture de barrage

C

Les crues torrentielles et inondations

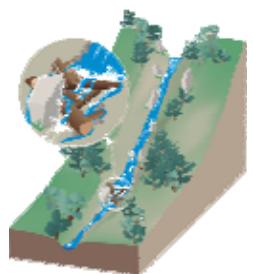


Les champs des Moyes inondés

Lors de pluies intenses ou à la fonte des neiges, les ruisseaux peuvent parfois grossir rapidement et engendrer des crues torrentielles brutales et violentes. Les cours d'eau peuvent alors transporter de grandes quantités de matériaux (bois morts, etc.), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées.

Ces dernières peuvent former des barrages, appelés **embâcles**, qui, s'ils viennent à céder, peuvent libérer une énorme vague pouvant causer de nombreux dégâts et même parfois menacer des vies humaines.

Une embâcle



Les bons réflexes

	Fermez les portes, fenêtres, soupiraux
	Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
	Montez à pied dans les étages
	Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs
	Coupez le gaz et l'électricité
	Pour éviter l'électrocution ou l'explosion
	Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
	Pour vous informer de l'évolution de la situation
	Ne téléphonez pas
	Pour libérer les lignes pour les secours
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Les mesures de prévention

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), institués par la loi Barnier du 2 février 1995, ont cette vocation. L'objectif de cette procédure est le contrôle de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque.



Une partie de la zone d'étude du PPRi

En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) a été prescrit et est en cours de réalisation par les services de l'Equipement (DDE). Sur la commune de St Vital, les inondations par le ruisseau de la Combe et l'Isère ont été étudiées. Une fois que ce PPRi aura été approuvé par le préfet, il aura valeur de servitude d'utilité publique et sera à ce titre annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

La collectivité visite et entretient régulièrement les berges des cours d'eau de la commune, notamment le ruisseau des Celliers et le ruisseau de la Combe.

Néanmoins, il faut rappeler que cette tâche appartient réglementairement (*art L215-14 du Code de l'Environnement*) aux propriétaires riverains qui se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges. Cet entretien, en plus d'être obligatoire, est nécessaire afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue.



K

Les séismes

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

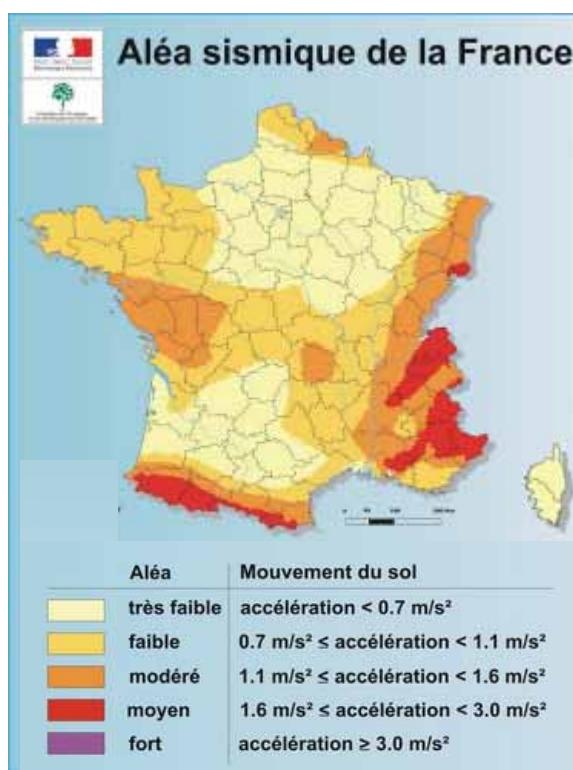
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de St Vital est classée en zone sismicité faible (lb).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Programme national de prévention du risque sismique :
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :
Association Française du Génie Parasismique :

www.planseisme.fr
www.prim.net
www.afps-seisme.org

r

Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui en s'abattant sur la commune peuvent parfois provoquer des dégâts.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

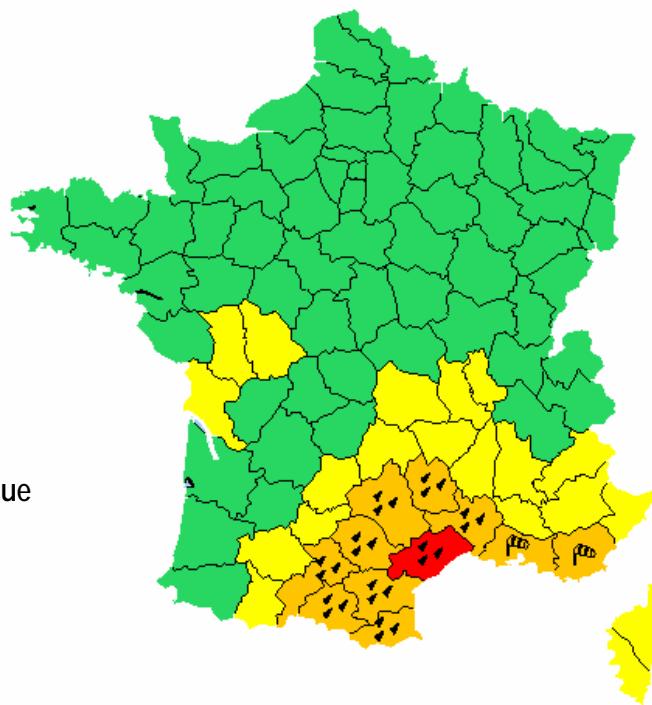
Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule



Fortes précipitations



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique



Pas de vigilance



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



Le risque industriel

Le dépôt-relais de Frontenex relève de la réglementation Seveso concernant les risques majeurs. Il stocke et distribue du propane qui, dans le cas très rare d'une fuite et de l'action d'une étincelle, peut s'enflammer et représenter un danger d'explosion.

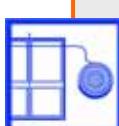
Les mesures de prévention

Afin d'évaluer les risques propres au site et pouvoir en combattre les effets, le site a fait l'objet d'une étude de danger qui envisage tous les scénarios, même les moins probables. Ainsi, les risques ont pu être réduits à la source par la mise en place d'équipements de sécurité bénéficiant des dernières technologies et des exercices concernant les mesures à prendre en cas d'incident ont lieu tous les mois.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Les bons réflexes

-  **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !



En cas d'accident

En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement ceux situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1^{ers} mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte : 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes**.

Périmètre concerné par les risques liés au site de stockage de propane





L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Les bons réflexes

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation
- Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



La centrale nucléaire du Bugey

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerter l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

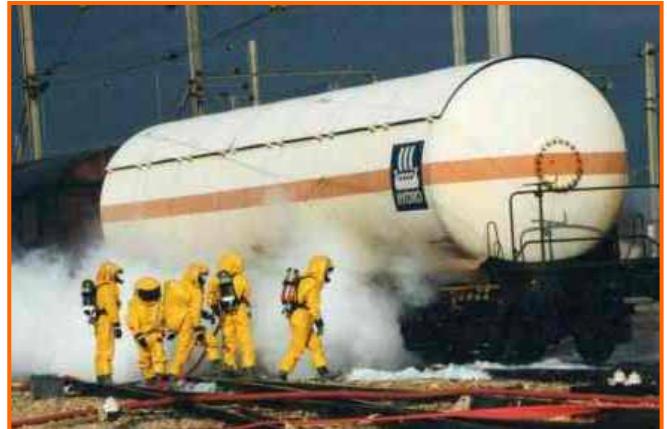
Au niveau de la commune de Saint Vital et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.

W

Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de St Vital, les matières dangereuses transitent par les **routes** et notamment la RD 1090 et l'A43, par la **voie ferrée** en direction des usines chimiques de Tarentaise et par une **canalisation** de gaz traversant principalement des zones agricoles.



W Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

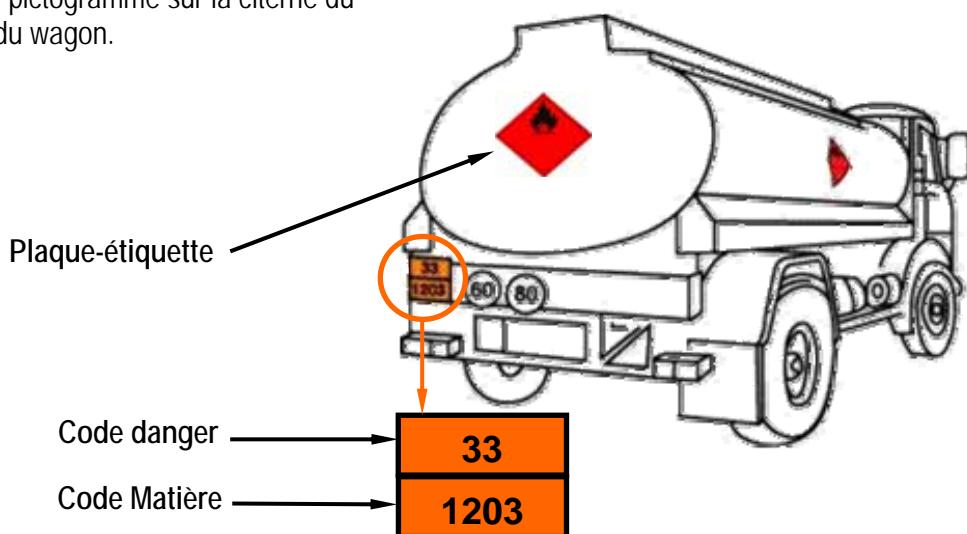
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux suivants :



Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

P Transport par canalisation

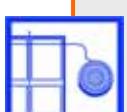
La canalisation qui traverse le territoire de la commune de St Vital est enterrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et préserve le paysage aux alentours de l'ouvrage. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar.

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3 provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets létaux jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les bons réflexes

-  Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
 - Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations
 - Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
 - Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  Ne téléphonez pas
 - Pour libérer les lignes pour les secours
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
 - Leurs enseignants s'en occupent !
-  Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle
 - Pour éviter le risque d'explosion

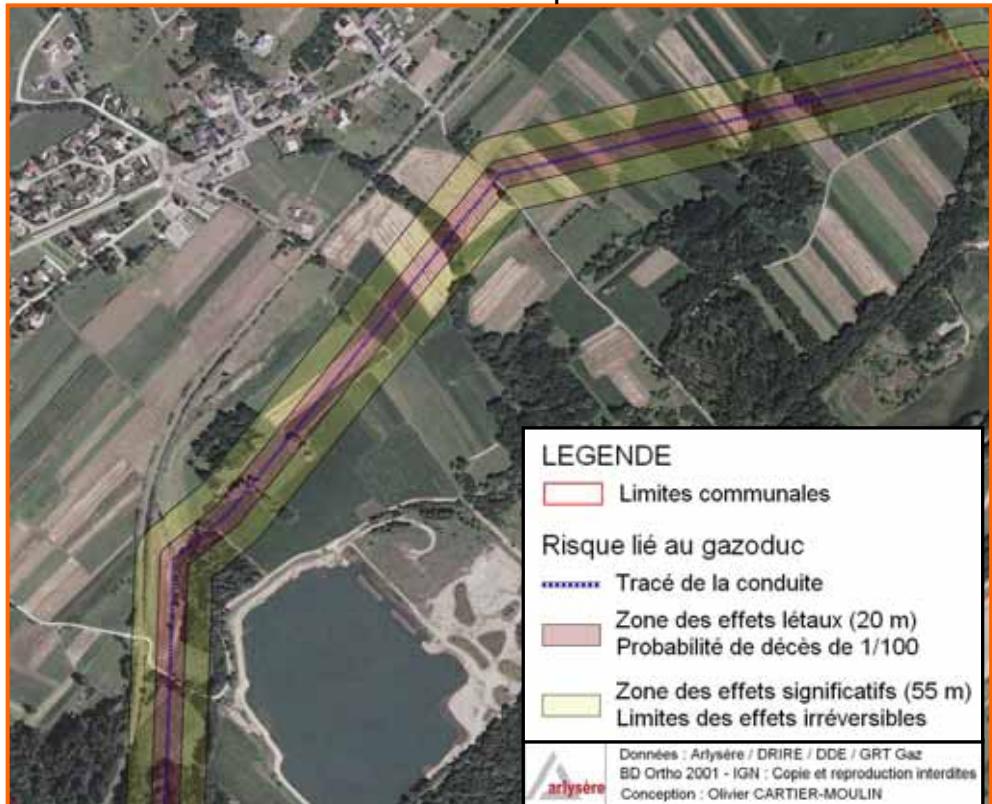
Les mesures de prévention

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables au réseau de transport de gaz naturel. Il présente ainsi les méthodes de surveillance appliquées, les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident et permet de coordonner l'action de l'exploitant avec celle des services de secours.

Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Ainsi, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et si des constructions de tout type doivent malgré tout être réalisées dans la zone de risques, des dispositions de protection sont prises.

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en oeuvre autour de la canalisation et l'exécution de travaux à proximité (250 m) des ouvrages est réglementée par le décret du 14 octobre 1991 qui instaure une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.), préalable à toute intervention.

Tracé de la canalisation et des zones de risques





La rupture de barrage

La commune de St Vital est située à l'aval de trois grands barrages ; Tignes, la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de ce dernier provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les secteurs habités de Couveloup et du Grand Verger ainsi que tous les terrains agricoles situés en aval de la voie ferrée.

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au signal d'alerte,
suivez les consignes
et tenez vous prêt à
évacuer sur ordre
des autorités.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement
les hauteurs les plus
proximes

Pour vous mettre à l'abri de
l'onde de submersion



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation

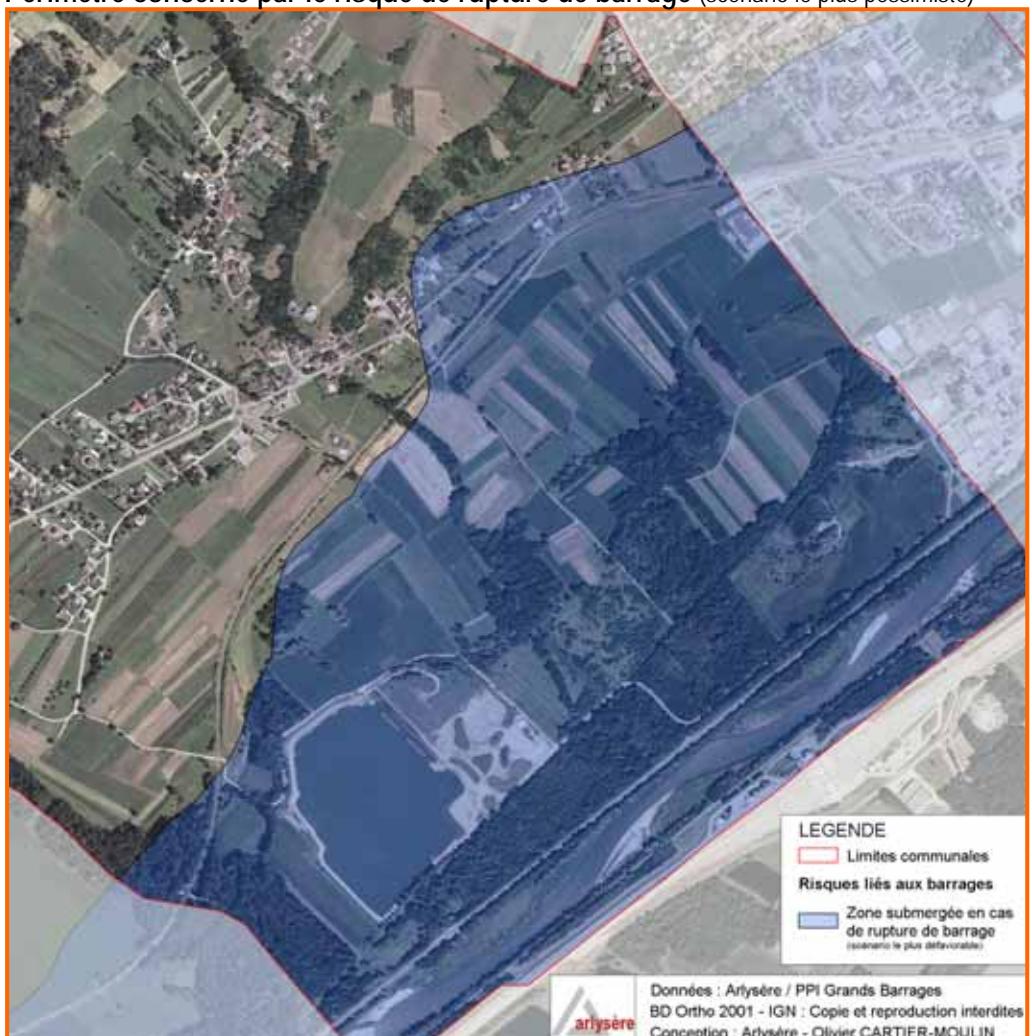


Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !

Périmètre concerné par le risque de rupture de barrage (scénario le plus pessimiste)



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*
Vous pouvez écouter le signal national d'alerte au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixés sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de St Vital mettent actuellement en place un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

Pour en savoir plus :

Mairie de St Vital : **04.79.31.42.65** - www.mairie-st-vital.fr

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !

C

Inondations



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



k

Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité

Evacuez les
locaux touchés.

r

Phénomènes
Météo



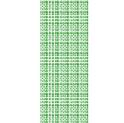
Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



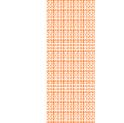
Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

e

Rupture de
barrage



Gagnez les
hauteurs



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

n m w

Risques technologiques



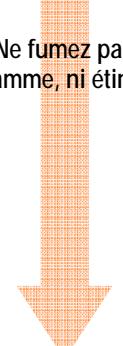
Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle



Les numéros à connaître

Urgences médicales :

15

Gendarmerie de Grésy :

04.79.37.94.17

Sapeurs Pompiers :

18 ou 112

Mairie de St Vital :

04.79.31.42.65

St Vital

Commune de St Vital

Chef Lieu – 929, Route Départementale 201 - 73460 SAINT VITAL

Tél 04 79 31 42 65 - Fax 04 79 38 52 65

Mail mairie.st.vital@wanadoo.fr – Internet www.mairie-st-vital.fr

Horaires d'ouverture :

Permanences les mardi et jeudi de 14h00 à 19h00

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

